



SNCF : le contrôleur enfume les passagers !!!

Rubrique : questions-réponses - Date : lundi 3 juin 2002

J'ai bien reçu votre réponse en ligne et je vous en remercie. Je n'ai malheureusement pas gardé les billets. Je voyageais seule (sauf une fois avec ma fille) et ne puis donc produire de témoignage. Cependant, je compte adresser un courrier recommandé au service clientèle de la SNCF malgré tout. Je verrai ensuite en fonction de leur réaction -ou absence de réaction- ce que je ferai. De toute façon je n'ai pas l'intention de me laisser faire. Il est absolument odieux de devoir respirer une nuit entière des fumées de tabac quand on est dans ma situation (asthmatique et hyper-allergique). Dans une cabine de wagon-lit, on est réellement coincé. Cette expérience a été très désagréable, mais le pire est que j'ai rencontré le problème à CHAQUE trajet de nuit, ce qui donne à la SNCF un score de 100 % de wagon-lit où les contrôleurs fument, ce qui prouve l'importance du problème. Je vous mettrai en copie de mon courrier à la SNCF cette semaine. Bien cordialement

Réponse :

Il est clair que les situations que vous vivez régulièrement sont totalement anormales. Vous êtes dans le vrai en réagissant avec véhémence contre le laxisme de la SNCF.

Cependant, si vous souhaitez que DNF puisse prendre votre relais et imposer que soit mis fin à ce trouble à l'ordre public, vous devrez vous astreindre à respecter un formalisme totalement dépourvu d'interprétation ou de ressenti ; des faits et des écrits : ce sont les seuls arguments retenus par un tribunal ... et seul un juge peut imposer à la SNCF de respecter la loi.

L'affirmation asthmatique et hyper-allergique par exemple, n'aura aucun poids en justice alors qu'un certificat médical attestant que, pour raison médicale, vous devez éviter les ambiances enfumées, sera une pièce maîtresse de votre dossier.

De même, votre témoignage isolé n'aura que peu de valeur, comparé à trois ou quatre témoignages concordants.

Bon courage et à bientôt